Bonjour,

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de l'information suivante et de la partager avec vos familles, amis, voisins, etc.

À la suite de l'interruption des services d'électricité dans la grande région métropolitaine depuis mercredi, plusieurs familles lavalloises ont été victimes d'intoxications au monoxyde de carbone.

En effet, en raison de l'absence d'électricité, plusieurs citoyens ont utilisé des appareils de chauffage ou de cuisson d'appoint à l'intérieur de leur résidence.

Cela représente un grave danger d'intoxication au monoxyde de carbone (CO). Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore, incolore et insipide généré par la combustion.

MESSAGE DE PRÉVENTION:

Nous vous rappelons que les appareils de chauffage ou de cuisson au propane doivent être utilisés à l'extérieur de la maison.

Le matériel de barbecue et de camping ne doit en aucun cas être utilisé comme source de chauffage alternative ou pour cuisiner à l'intérieur de la maison. Les appareils utilisant un combustible (huile, gaz, bois, essence, charbon ou propane) ne doivent pas être utilisés à l'intérieur.

Nous invitons la population à se rendre dans les lieux prévus pour le chauffage ("haltes chaleur") et dans les abris d'urgence mis en place par la ville ou dans les grands espaces chauffés tels que les bibliothèques, les centres commerciaux, etc.

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone sont les suivants :

- Maux de tête
- Vertiges
- Fatigue
- Troubles de la vue
- Nausées
- Vomissements

Dans les cas les plus graves, l'intoxication peut entraîner une perte de connaissance, des convulsions, voire la mort.

Si vous soupçonnez une intoxication au monoxyde de carbone, vous devez appeler le 911.

POUR PLUS D'INFORMATION:

- Site de la Direction de la santé publique de Laval : https://www.lavalensante.com/informations-pratiques/espace-usager/conseils-de-sante/monoxyde-de-carbone
- Portail gouvernemental Québec.ca Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone :
 https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-intoxications-aumonoxyde-de-carbone#c3971
- Site du gouvernement du Québec.ca Pannes d'électricité : https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/panne-courant
- Liste des centres d'hébergement d'urgence et liste des haltes chaleur Ville de Laval : https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/conditions-hivernales-extremes.aspx

